

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

*Séance du 11 juin 2024*

Nombre de membres présents : 20

*L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire*

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 47-2024

Fonction publique - Modification du tableau des effectifs

Présents

*JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES, JC MALTIE, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE, I. CERE, JC. LAPASSE H. DUTKO.*

Absents excusés

*A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA*

Pouvoirs

*A. TAHRI à P. PLICQUE | S. PRADELLES à JP. CULOS*

*Mme Aurélie SECULA a été nommée secrétaire*

**Délibération n°19**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la saison estivale approche et l'ouverture de la piscine également, il est nécessaire de faire appel à des saisonniers pour la surveillance du bassin et la gestion des entrées, il est nécessaire de créer :

- 2 postes ETAPS à TC
- 1 poste OTAPS à TC
- 2 postes d'adjoint technique à TNC

De plus, dans le cadre des avancements et de la gestion des emplois et des compétences il a lieu :

- De créer
  - o 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe à TC
  - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o 1 poste d'apprenti à TC
- De supprimer
  - o 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC
  - o 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à TC
  - o 2 postes d'adjoint technique à TC
  - o 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à TC
  - o 1 poste d'ingénieur à TC

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création et la suppression des postes tels que présentés ci-dessus,
- PRECISE que le tableau des effectifs sera mis à jour
- AUTORISE à signer tous documents nécessaires à la mise à jour de ce tableau.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

